



AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a fixé par délibération du 8 octobre 2026 les modalités à l'octroi d'une prime de solidarité.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Niederfeulen, le 16 octobre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,